Déplacements périscolaires

Ce service est réservé aux enfants qui fréquentent le groupe scolaire Michelet/Islandais.

Le déplacement est organisé par la ville de Gravelines dès le soir du jour de la rentrée scolaire, pendant toutes les périodes scolaires (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et est encadré par des agents municipaux.
Le déplacement est effectué aux horaires suivants : dès 8h00 le matin jusqu'à l'arrivée au groupe scolaire Michelet/Islandais et à partir de 16h20 jusqu'à l'arrivée en Maison de quartier de Petit-Fort-Philippe.
Selon l'inscription journalière, l'enfant est pris en charge le matin et le soir ou uniquement le matin ou uniquement le soir.

Pour les autres groupes scolaires, l'Association Atouts Ville assure le déplacement des élèves.

Modalité d'inscription

Les parents doivent obligatoirement inscrire leur enfant en maison de quartier de Petit-Fort-Philippe pour bénéficier de ce service.
Une charte de bonne conduite et une autorisation de déplacement dûment complétées sont également et obligatoirement à remettre en Maison de quartier de Petit-Fort-Philippe (Annexe du règlement des temps périscolaires).
En cas de non inscription ou en cas de non remise de l'autorisation de déplacement à la Ville de Gravelines, l'enfant ne sera pas pris en charge pour le trajet.

Règlement

Ces déplacements sont intégrés dans les temps périscolaires. L'inscription de l'enfant à ce service implique l'acceptation du règlement rattaché à celui-ci.
Il est téléchargeable ci-dessous ou dans le portail Famille [1] (rubrique : Mes documents).
Il entre en vigueur dès la publication de celui-ci. Le Maire, ses représentants ainsi que les services compétents sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.



reglement_des_temps_periscolaires_sept_2026.pdf

Poids : 1.25 Mo
Téléchargement [2]

Contact

Direction de l'Education
Tél : 03 28 23 59 24
Mail : directioneducation@ville-gravelines.fr [3]

URL de la source (modifié le 24/08/2026 - 11:23): https://www.ville-gravelines.fr/vivre-gravelines/petite-enfance-enfance-education-jeunesse/deplacements-periscolaires

Liens
[1] https://gravelines.portail-familles.com/gravelines/index.html
[2] https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_des_temps_periscolaires_sept_2026.pdf
[3] mailto:directioneducation@ville-gravelines.fr